

## **DIRECTIVES POUR LES PRÉPARATIONS MÉDICAMENTEUSES**

---

SécurIndemnité n'accepte pas automatiquement, les demandes d'indemnité pour les préparations médicamenteuse en direct si leur coût est supérieur à \$75.00. La pharmacie doit contacter SécurIndemnité au centre d'assistance pharmaceutique pour identifier la liste des ingrédients requis pour le composé et le coût de ces ingrédients. Le représentant en pharmacie va évaluer les ingrédients et leur coût et pourra alors autoriser ou non la transmission en direct de la demande .

Une vérification aléatoire des demandes d'indemnité de préparations médicamenteuses est faite régulièrement. À chaque vérification, SécurIndemnité identifie les demandes dont le coût est inférieur à \$75.00 et fait une requête auprès de la pharmacie pour identifier les ingrédients utilisés et leur coût, le temps mis pour préparer le composé et les taux habituels et conformes aux usages locaux du mélange. La pharmacie doit soumettre une copie de l'ordonnance originale pour que nous puissions nous assurer qu'au moins l'un des ingrédients du mélange est couvert par le régime du participant. En plus, le représentant en pharmacie évalue le temps déclaré pour la préparation du mélange et les frais chargés pour s'assurer qu'ils sont conformes aux stipulations des directives de SécurIndemnité sur la durée des préparations médicamenteuses en Ontario.

Une préparation médicamenteuse admissible est définie comme étant un mélange qui n'est pas la reproduction d'une préparation fabriquée commercialement et où au moins l'un des produits compris dans le mélange est couvert par le régime d'indemnité médicament du participant.

Si la liste des ingrédients soumise par la pharmacie contient l'un des ingrédients suivants, la demande n'est PAS admissible pour paiement dans le régime d'indemnité médicament de SécurIndemnité.

- Phénol
- Caféine
- Yohimbine
- Neostrata
- Finastéride
- Minoxidil
- Acide Glycolique
- La lotion Kéri
- Lotion Cétaphile
- Hydroquinone (par exemple: Ultraquin, Solage, Porcelana)

**Directives pour la durée des préparations médicamenteuses en Ontario**

**Crèmes et Onguents**

<b><u>Quantité</u></b>	<b><u>Nombre de constituants</u></b>	<b><u>Durée</u></b>
1 - 15gm	2 constituants	5 minutes
	3	6 minutes
16 - 25gm	2	7 minutes
	3	8 minutes
26 - 50gm	2	10 minutes
	3	12 minutes
51 - 100gm	2	12 minutes
	3	15 minutes
100gm et plus	4	15 minutes
	5	20 minutes
	6	25 minutes

Préparations liquides

<b><u>Nombre de constituants</u></b>	<b><u>Durée</u></b>
2 constituants	3 minutes
3	5 minutes
4	7 minutes
5 et plus	10 minutes

\*\*\*sont exclus des directives, les solutions pour inhalation, les préparations intraveineuses , les préparations injectables et les suppositoires

# DIRECTIVES POUR LES PRÉPARATIONS MÉDICAMENTEUSES

---

## Type de Préparation

## Maximum Payable

### Méthadone

Par dose – 5 minutes

### Suppositoires

Suppositoires (Moins de 30)  
Suppositoires (30-49)  
Suppositoires (50-100)  
Suppositoires (101 et plus)

1 supp/minute  
30 minutes  
45 minutes  
30 secondes/supp.

### Capsules

Capsules (Moins de 100)  
Capsules (100-200)  
Capsules (201 et plus)

3 caps/minute  
45 minutes  
60 minutes

Capsules d'hormone (Moins de 100) c.-à-d. estriol/estradiol  
Capsules d'hormone (100-200)

2 caps/minute  
60 minutes

### Solutions par Inhalation

Solutions par inhalation (base: médicament + eau stérile)

5 minutes

### Préparations injectables

Préparations Injectables (jusqu'à 5 ingrédients)  
Excluant injections papavérine/prostaglandine

20 minutes

Mélange pour trithérapie (Moins de 25ml)  
Mélange pour trithérapie (25-100ml)  
Mélange pour trithérapie (plus que 100ml)  
C.-à-d. injections papavérine/alprostadil/rogitine/prostaglandin  
Pour tous les dosages

30 minutes  
45 minutes  
60 minutes

### IV Préparations

Minisacs  
Cassettes (1-99 ml)  
Cassettes (plus que 100ml)  
APT (alimentation parentérale totale)

7 minutes/sac  
18 minutes/cassette  
24 minutes/cassette  
45 minutes/sac